

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 204 Droit social			
Ancien Code	SOAS2B04	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	C/L/M/C/L/C/L/M/C/L/C/ EAS2040 + CEAH2040		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Campus Mons</u> Anne-Sophie GAILLET (gailletas@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies</u> Laurence MARKEY (markeyl@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies (HD)</u> Thomas LECOMTE (lecomtet@helha.be) <u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Sophie HUBERT (huberts@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement contribue à la compréhension du contexte socio-économique, historique et politique dans lequel s'inscrit le droit social afin de cerner les enjeux liés à la protection sociale. A ce titre, elle outille le futur assistant social en tant que garant des droits individuels et collectifs. Elle comporte deux volets, sécurité sociale et droit du travail.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS3 Reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements

FS4 L'affirmation, la défense et la promotion des droits individuels et collectifs en vue de favoriser un processus d'émancipation des personnes, des groupes et des collectivités

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques

1.4 Adopter le langage professionnel du secteur

Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**

- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
- 5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
 - 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
 - 6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées
- Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
 - 8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Connaître les mécanismes de couverture et de protection sociale
- II. Cerner les droits et obligations de tout travailleur et assuré social
- III. Trouver des réponses et proposer des solutions dans le cadre de situations concrètes

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus Mons		
SOAS2B04A	Droit social	60 h / 5 C
+ HELHa Campus Montignies		
SOAS2B04A	Droit social	60 h / 5 C
+ HELHa Campus Montignies (HD)		
SOAS2B04X	Droit social	60 h / 5 C
+ HELHa Louvain-la-Neuve		
SOAS2B04A	Droit social	60 h / 5 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus Mons		
SOAS2B04A	Droit social	50
+ HELHa Campus Montignies		
SOAS2B04A	Droit social	50
+ HELHa Campus Montignies (HD)		
SOAS2B04X	Droit social	50
+ HELHa Louvain-la-Neuve		
SOAS2B04A	Droit social	50

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note *globale* de cette unité d'enseignement représente une pondération de 5/60 du Bloc 2.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit

jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Voir la réglementation générale des examens.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droit social			
Ancien Code	18_SOAS2B04A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CEAS2041		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Laurence MARKEY (markeyl@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Volet 1 : Sécurité sociale

Le droit de la sécurité sociale est un outil essentiel de l'assistant social, assumant son rôle de garant des droits des usagers. A ce titre, le cours de sécurité sociale traitera des cas particuliers liés à la protection sociale dans une problématique sociale individuelle et collective. Le cours visera également une maîtrise transversale des différents secteurs de la sécurité sociale.

Le cours doit permettre à l'étudiant :

- D'acquérir les connaissances de base en droit de la sécurité sociale (travailleurs salariés, indépendants) et être capable de les inscrire dans un contexte historique et politique
- De comprendre et d'analyser un texte juridique et ses éléments constitutifs.
- D'avoir une connaissance des mécanismes de couverture et de protection sociale et donc de pouvoir analyser une situation factuelle donnée
- De savoir comment actualiser les données législatives et réglementaires

Volet 2 : Législation du travail

Le travailleur social bénéficie d'une formation polyvalente eu égard à la grande diversité du secteur social.

Le cours de législation du travail touche des activités professionnelles dans le cadre de l'action sociale (mouvements d'action sociale, socio-éducatif, éducation permanente...) mais aussi dans le cadre de l'administration sociale (secrétariats sociaux, gestion du personnel et relation du travail dans l'entreprise, inspection sociale...)

Les objectifs du cours sont :

- Situer la législation actuelle au travers de l'évolution historique faite de luttes sociales et de concertation
- S'approprier les principes de base et les règles qui déterminent les relations de travail collectives et individuelles
- Appréhender une problématique, la situer et y apporter une solution rigoureuse et précise.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Volet 1 : Sécurité sociale

Ce cours permettra à l'étudiant de :

- déterminer, en cas de besoin, les législations qui pourraient être appliquées et les conditions d'application de celles-ci. capacité 5.1 + capacité 5.2
- situer rapidement les droits et avantages sociaux potentiels du demandeur sur base de son statut, de ses caractéristiques et de ses besoins; capacité 1.4 + capacité 5.1
- définir les principales conditions d'accès aux droits au secteur chômage, assurance maladie invalidité, allocations familiales, accident du travail, pension, revenu d'intégration sociale et aide sociale capacité 5.2 + capacité 5.3
- se poser les questions clefs : cerner les données individuelles de base nécessaires à un conseil et une orientation adaptés à chaque cas précis; capacité 1.2 + capacité 1.4.

- situer les acteurs compétents pour l'introduction et l'examen d'une demande : auprès de qui introduire la demande, qui examine le droit, qui prend la décision, quel recours possible ? capacité 5.4.
- rechercher l'information en vue de vérifier son savoir en situation pratique (rigueur indispensable) et de mettre à jour son savoir (évolution constante de la législation). capacité 6.2 + capacité 8.5

Volet 2 : Législation du travail

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de :

- Restituer la théorie reçue au cours
- Reconnaître une problématique et la situer dans la théorie étudiée
- Résoudre une problématique ou un questionnement en y apportant la solution juridique à travers un discours rigoureux et clair à la portée de l'utilisateur.
- Identifier les sources juridiques de référence en utilisant adéquatement la législation relative à la matière étudiée.
- Trouver, dans la source juridique identifiée, la réponse au questionnement
- Distinguer le vrai du faux dans une liste d'allégations se rapportant à la matière étudiée

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Volet 1 : Sécurité sociale

Le cours introduit brièvement à l'historique de la sécurité sociale belge, aux institutions de financement et de gestion.

En ce qui concerne les institutions de financement et de gestion : structure et rôle de l'ONSS ; notion de cotisation de l'employeur et du travailleur ; structure et rôle des institutions de gestion des régimes d'assurances (offices nationaux et organismes assureurs)

En ce qui concerne les régimes de sécurité sociale : introduction aux règles juridiques d'assurabilité, d'octroi et de fixation du montant des allocations dans les six régimes de la sécurité sociale (accidents du travail et maladies professionnelles ; assurance maladie-invalidité ; allocations familiales ; chômage ; pensions ; vacances annuelles). Le cours commentera aussi la question du revenu minimum d'intégration et de l'aide sociale.

La connaissance de ses règles théoriques est ensuite mise en pratique par l'intermédiaire de la résolution de casus où l'étudiant, face à une situation donnée, devra appliquer les règles de droit.

Le cours prend donc soin d'en souligner l'ancrage dans l'histoire politique, économique et sociale des sociétés européennes.

Volet 2 : Législation du travail

Après un bref rappel de l'histoire du droit social pour permettre à l'étudiant de comprendre l'évolution du droit social et d'analyser la situation actuelle avec un regard critique, le cours débutera par l'étude des relations collectives de travail (relations sociales interprofessionnelles, relations sociales dans l'entreprise), et l'étude des sources propres au droit du travail.

Ensuite l'étudiant découvrira les règles qui déterminent les relations de travail entre employeurs et travailleurs salariés.

Une troisième partie pourrait aborder, dans la mesure du temps disponible, certains aspects de la réglementation du travail (bien-être au travail...)

Démarches d'apprentissage

En sécurité sociale :

Un mélange entre cours magistraux et l'application de la classe inversée. Dans le cadre de l'organisation du cours, le système de classe inversée doit permettre à l'étudiant de travailler en autonomie, durant certaines plages horaires dédiées au cours. Durant cette période, il n'y aura pas de supervision du professeur, qui sera disponible néanmoins pour répondre aux questions. Ce travail en autonomie visera tout d'abord des exercices, travaux pratiques sur la matière qui a été abordée lors des cours magistraux. Le travail en autonomie permettra également à l'étudiant pour certains sujets choisis d'approfondir certaines notions, certaines situations. Ce travail en autonomie s'effectuera sous forme de devoir : le professeur remettra un fichier contenant des questions et le cas échéant, une fiche de documentation pouvant comprendre des supports vidéos, des sites internet de référence. L'étudiant devra répondre

à diverses questions sur le thème abordé dans le devoir. Les travaux s'effectueront en groupe (avant le cours et pendant le cours). Ils seront adressés au professeur qui en prendra connaissance. Une correction du devoir sera postée sur connected. Ces devoirs sont notés.

En Législation du travail :

La même méthode que pour le volet sécurité sociale sera appliquée.

Dispositifs d'aide à la réussite

Le cours de Droit social est conçu selon une approche d'apprentissage actif en classe inversée, qui constitue en soi un dispositif d'aide à la réussite. L'organisation du cours vise à soutenir la compréhension progressive des matières juridiques et à renforcer l'autonomie de l'étudiant tout au long du quadrimestre.

Concrètement, plusieurs dispositifs favorisent la réussite :

Travail préparatoire guidé : avant certains cours, les étudiants réalisent des devoirs et activités préparatoires à partir de dossiers documentaires, de sites officiels et de supports législatifs. Ces exercices permettent de revoir la matière, de vérifier la compréhension et d'aborder le cours magistral en ayant déjà intégré les notions de base.

Exercices et cas pratiques en classe : durant les séances, les étudiants mettent en application la théorie à travers des casus concrets et des résolutions de situations juridiques proches de la pratique professionnelle. Ces activités permettent d'identifier les difficultés et d'y répondre immédiatement.

Feedback et corrections collectives : chaque devoir préparatoire ou exercice en classe fait l'objet d'un retour commenté collectif de la part de l'enseignante, favorisant la consolidation des acquis et la préparation à l'évaluation certificative.

Supports complémentaires : l'enseignante met à disposition sur la plateforme en ligne des extraits législatifs, des notes de cours, des présentations PowerPoint, des ressources vidéo et des liens vers des sites de référence pour permettre à chacun d'approfondir la matière selon ses besoins.

Disponibilité et accompagnement : l'enseignante se tient disponible pendant et à la fin des cours pour répondre aux questions individuelles ou collectives, reformuler certaines notions, ou orienter les étudiants vers des ressources adaptées.

Contrat d'apprentissage. L'étudiant est responsable de sa formation. Il s'engage à :

- être présent et attentif au cours
- à lire le syllabus avant le cours, **les documents remis par le professeur**
- **à participer activement à la classe inversée et dès lors lire les documents, répondre aux questionnaires, faire les exercices demandés.**
- à remettre ses notes en ordre pour le cours suivant
- à travailler régulièrement avec la législation de façon à l'utiliser adéquatement lors de l'examen et pendant le cours
- à vérifier après chaque module que la matière est comprise
- à se préparer à répondre aux questions posées dans le cadre des interrogations ponctuelles

Il ne sera donné aucune explication par mail.

Sources et références

Neuville, la condition ouvrière au 19ème siècle

Guide de la réglementation sociale pour les entreprises, Partena, Kluwer, secrétariat social d'entreprises – Francis Verbrugge

Guide de la législation sociale – CSC

Guide pratique du travail – Ranstad – Filip Tilleman

Code de sécurité sociale

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Powerpoint pour chaque cours– notes de cours – extrait de la loi 1978 sur les contrats de travail mise à jour, extrait des réglementations utilisées en sécurité sociale

Documentations diverses mises à disposition par le professeur

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation repose sur deux volets : la Sécurité sociale (75 % de la note finale) et la Législation du travail (25 % de la note finale).

Pour le volet de Sécurité sociale, l'évaluation comprend des travaux de groupe certificatifs, réalisés dans le cadre de la classe inversée et représentant 15 % du volet (soit 11,25 % de la note totale de l'UE). Ces travaux permettent aux étudiants d'appliquer les notions théoriques à des situations concrètes et de s'autoévaluer de manière formative. Un examen écrit individuel portant sur l'ensemble du contenu du cours complète l'évaluation de ce volet et représente 85 % du volet (soit 63,75 % de la note totale de l'UE).

Pour le volet de Législation du travail, les travaux de groupe et exercices formatifs représentent 8 % du volet (soit 2 % de la note totale de l'UE) et visent à renforcer la compréhension des notions fondamentales. Un examen écrit individuel clôture ce volet et représente 92 % du volet (soit 23 % de la note totale de l'UE).

Seule une épreuve écrite individuelle est organisée pour chacun des deux volets.

lors de la seconde session, il n'y a plus qu'une épreuve écrite. Pour le volet de Sécurité sociale, l'examen écrit vaut 100 % du volet (soit 75 % de la note totale de l'UE). Les points obtenus pour les travaux de groupe en première session ne sont pas conservés.

Pour le volet de Législation du travail, l'examen écrit vaut également 100 % du volet (soit 25 % de la note totale de l'UE). Les travaux formatifs du Q1 ne sont pas valorisés en seconde session.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	13,25				
Période d'évaluation	Exe	86.75			Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 50

Dispositions complémentaires

les points du travail journalier Q1 ne sont pas conservés en Q3

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).